

Evaluation socio-économique du projet : Cigéo constitue une forme « d'assurance » pour les générations futures

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Emilie Grandidier
Responsable Presse
Tel 06 47 46 54 95
emilie.grandidier@andra.fr

@Andra_France
<https://www.youtube.com/user/andrafr>

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Réalisée dans le cadre du dossier de demande d'utilité publique, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs publie l'évaluation socio-économique du projet Cigéo. **Cette analyse académique et économique est une première en France pour un projet d'aussi long terme et met en évidence l'opportunité sociétale d'engager le projet Cigéo dès à présent, en le comparant à d'autres options de gestion des déchets radioactifs, notamment l'entreposage renouvelé.**

Cigéo a ainsi pu être comparé à des options alternatives de gestion des déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue. Les autres options retenues dans cette étude consistent à :

- lancer la phase industrielle pilote de Cigéo et ne stocker que les déchets MA-VL, tout en continuant la recherche pour les déchets HA ;
- lancer la phase industrielle pilote de Cigéo sans stocker de déchets et investir au profit de la recherche de solutions alternatives ;
- reporter les premiers investissements de Cigéo, au profit de la recherche, jusqu'en 2070 et renouveler l'entreposage de longue durée.

Ces options ont été étudiées dans 2 scénarii d'évolution sociétale. Un scénario dans lequel la société - identique à celle que nous connaissons aujourd'hui - jouit d'institutions fortes dans un contexte de paix et d'une croissance économique, et un scénario « chaotique » où la gouvernance et les institutions se fragilisent, dans lequel l'économie sans croissance se dégrade, augmentant le risque d'accident.

Afin de prendre en considération le temps long, caractéristique du projet Cigéo, différentes hypothèses de taux d'actualisation (haut, intermédiaire, bas) ont été utilisées pour comparer les options.

Dès lors que l'on envisage une baisse du taux d'actualisation, même au sein d'une société sans dégradation économique ou sociétale, l'évaluation socio-économique montre que Cigéo constitue l'option la plus intéressante et se présente comme le choix de gestion offrant la plus forte attention aux générations futures.

L'entreposage de longue durée, renouvelé sans cesse, ne l'emporte sur le projet Cigéo qu'à la condition d'exclure toute possibilité de basculement sociopolitique ou économique de la société. Cela revient donc à être optimiste dans l'avenir, et/ou peu attentif aux générations futures.

Face à un risque faible (environ 10%) de dégradation de la société à l'horizon de 150 ans, Cigéo constitue donc une forme « d'assurance » dont la société pourrait vouloir bénéficier pour mettre définitivement en sécurité les déchets radioactifs les plus dangereux, tout en limitant les charges supportées par les générations futures.

Ainsi, le coût de cette « assurance », induite par le choix de Cigéo face à l'entreposage de longue durée s'élèverait à un coût unique - payé par les producteurs de déchets - de l'ordre de la centaine d'euros par français.

L'évaluation socio-économique de Cigéo a fait l'objet d'une contre-expertise indépendante de haut niveau, mandatée par le Secrétariat général à l'investissement (SGPI) qui a rendu un avis positif¹ sur le dossier, le 5 février 2021.

¹ Avis 2021- n°71 du 5 février 2021, Avis du SGPI, Procédure : Contre-expertise du dossier d'évaluation socio-économique du projet global Cigéo.



« L'avis du SGPI est favorable, tant pour le projet dans sa globalité que pour son volet transport » soulignant que « le projet Cigéo a une forte valeur prudentielle et assurantielle face aux risques environnementaux et sanitaires qui se manifesteraient localement autour d'entrepôts non surveillés voire abandonnés dans le cas où une société future se trouverait dans une situation très dégradée dans laquelle les normes de sûreté ne seraient plus respectées. ».

L'évaluation socio-économique de Cigéo est la première réalisée dans la filière nucléaire, mais aussi la première pour un projet d'une telle envergure et sur une durée pluriséculaire.

Véritable outil d'aide à la décision publique, obligatoire pour tout projet qui relève d'une part importante d'investissement public, l'évaluation socio-économique est le fruit d'un travail de plus de 3 ans. Elle a été réalisée avec l'appui d'un comité d'experts économistes présidé par Emile Quinet, Professeur émérite à l'Ecole des Ponts-ParisTech, membre associé de Paris School of Economics.

[Consultez la note de synthèse et l'évaluation socio-économique de Cigéo](#)

[Consultez l'avis du Secrétariat général pour l'investissement \(SGPI\)](#)

[Consultez la contre-expertise indépendante mandatée par le Secrétariat général pour l'investissement \(SGPI\)](#)